



## Tierce personne se blesse en brisant une vitre

Par **BEAUDOUIN EVA**, le **12/06/2017** à **16:43**

Bonjour, je suis locataire et une petite fille, venue jouer à mon domicile, s'est blessée (plaie ouverte) en causant accidentellement un bris de verre dans la véranda. La véranda est équipée de 4 baies vitrées de 1,50 m de large sur 1,75m de haut en simple vitrage de 5 mm d'épaisseur. Cette véranda a été construite selon les normes des années '70. Nous avons fait appel à notre assurance pour le bris de verre, les parents de la fillette ont fait de même mais essaient de rejeter la responsabilité de cet accident à notre propriétaire qui, selon eux, aurait dû changer la structure avant de mettre la maison en location. Peuvent-ils accuser mon propriétaire, où puis-je trouver des textes à ce sujet?

Merci pour vos réponses.